

MONTRÉAL

Place Victoria, 43^e étage
800, Square Victoria, C.P. 303
Montréal H4Z 1H1
Téléphone 514 866-6743
Télécopieur 514 866-8854

JOLIETTE

1075, boul. Firestone
Bureau 3100, Joliette J6E 6X6
Ligne Mtl 514 990-4485
Téléphone 450 759-8800
Télécopieur 450 759-8878

LAVAL

3055, boul. Saint-Martin Ouest
Bureau 610, Laval H7T 0J3
Ligne Mtl 514 990-8884
Téléphone 450 686-8683
Télécopieur 450 686-8693

**AGGLOMÉRATION DE
LONGUEUIL**

2035, avenue Victoria, bureau 305
Saint-Lambert J4S 1H1
Téléphone 450 672-4681
Télécopieur 450 485-3700

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

202, rue Richelieu, bureau 205
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6X8
Téléphone 450 358-5737
Télécopieur 450 358-5748

SAINT-JÉRÔME

995, rue Maher, bureau 201
Saint-Jérôme J5L 0A8
Téléphone 450 431-0705
Télécopieur 450 431-1247

SHERBROOKE

1802, rue King Ouest, bureau 240
Sherbrooke J1J 0A2
Téléphone 819 481-0324
Télécopieur 819 481-0337

DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.

Membre de
SCGLEGAL
Un réseau mondial
de cabinets d'avocats
de premier plan

duntonrainville.com

Laval, le 27 octobre 2023

Par courriel et par dépôt électronique

Me Véronique Dubois, secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC

800, Place Victoria, 2^e étage

Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4235-2023 - Demande d'approbation des modifications relatives
à la méthode de cheminement des coûts pour l'établissement des
charges d'exploitation**

**Contestation de certaines réponses de HQTD à la Demande de
renseignements n° 1 de l'AQCIE-CIFQ**

N.D. : 110 467

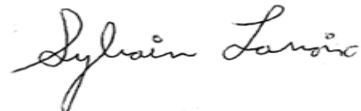
Chère consoeur,

La présente fait suite à la lettre d'aujourd'hui de Me Joelle Cardinal (B-0028) où celle-ci affirme que l'AQCIE-CIFQ est en défaut de respecter le délai fixé pour le dépôt des contestations des réponses de HQTD à leur demande de renseignements.

Les réponses de HQTD ont été déposées le 24 octobre 2023 (B-0026) et la contestation de l'AQCIE-CIFQ a été transmise le 26 octobre 2023 avant 16h30 (C-AQCIE-CIFQ-0009), tel qu'il appert du site internet de la Régie. Le délai de deux jours ouvrables prévu à l'article 26 du *Règlement de procédure de la Régie de l'énergie* a donc été respecté.

Nous avons au début cru à une erreur lors de notre dépôt du document au SDÉ mais après vérification, ce n'est aucunement le cas. Nous ignorons donc sur quelle base Me Cardinal fait une telle affirmation.

Veuillez agréer, chère consoeur, nos salutations distinguées.



Me Sylvain Lanoix

✉ Slanoix@duntonrainville.com

c.c. Jocelyn B. Allard, AQCIE
Louis Germain, CIFQ
Paul Paquin, analyste
Me Joelle Cardinal, HQTD